



3 jours (21 heures)



10 personnes max



Tous Élus

# FORMATION CSSCT :

## FORMATION INITIALE – 300 Personnes

Selon l'ordonnance N°2017-1386

Action de formation au sens de l'article L.2315-18-du code du travail

### OBJECTIFS



- Permettre au membre du CSE et de la CSSCT d'assurer leurs fonctions et les différentes missions
- Maîtriser les missions et le fonctionnement du CSSCT et du CSE en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail.
- Être capable d'analyser les situations de travail et d'évaluer les risques professionnels afin d'être force de proposition d'amélioration.

### ➤ PRE-REQUIS

- Français : Lu, écrit et parlé

### ➤ PUBLIC

- Membres de la CSSCT
- Futurs membres de la CSSCT

***Pour toutes demandes spécifiques, telles que des situations de handicap ou de difficultés particulières, merci de prendre contact avec nous pour nous permettre de nous adapter au mieux à votre situation.***

### ➤ MOYENS PEDAGOGIQUES

- Mise à disposition de Support de cours
- Salle de formation classique avec accès internet
- Feuille d'émargement signées par demi-journées par les stagiaires et contresignées par le formateur

***Aucun support post-formation est remis aux participants.***

### ➤ TECHNIQUES ET ENCADREMENT

- Stage en face à face en groupe de maximum 10 personnes
- Présentation du contenu par Powerpoint
- Cours interactif en tenant compte des besoins exprimés
- Illustrations à travers des cas concrets

## ➤ SUIVI ET CONTÔLE DES CONNAISSANCES

- Vérification de la compréhension tout au long de la formation grâce à un questionnement de la formatrice
- Évaluation écrite/orale en fin de formation à travers des cas concrets traités lors du stage
- Bilan oral / feedback
- À l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée aux stagiaires, mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis (L.6353-1 du code du travail).

## ➤ PROGRAMME 3 Jours - de 300 personnes

- La Prévention des Risques dans l'entreprise :
  - L'importance d'une politique de prévention des risques et son impact social dans l'entreprise
  - Le positionnement de l'entreprise face à la prévention
  - Les différentes phases et attentes de la mise en route de la prévention
  - Comment sensibiliser les différents acteurs à l'objectif visé en termes de SSCT
  - Comment sensibiliser, motiver et convaincre les salariés à la prévention
- Le périmètre nécessaire à la SSCT dans l'entreprise :
  - Comment définir la notion de prévention des risques professionnels
  - À quel niveau se situent les différents types d'accidents et leurs coûts
  - Les risques et conséquences psychologiques d'accidents divers
  - Les statistiques de l'accidentologie selon les différentes branches professionnelles
  - Les indicateurs de ces derniers
- La prévention des risques, qu'est-ce que c'est :
  - Comment différencier dommages, risques ou dangers
  - Les principes fondamentaux de la prévention
  - Comment se présente le cadre réglementaire et juridique de la prévention des risques
  - La responsabilité : qui est responsable et de quoi
  - La responsabilité civile et pénale
  - Comment déléguer la responsabilité

- Les différents acteurs de la prévention
  - Les membres CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail).
  - Les élus du CSE, La Direction. L'encadrement.
  - Le chargé de prévention. Les organisations syndicales. L'Inspection du Travail.
  - La CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail). La Médecine du Travail.
  - L'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité).
  - L'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail)
  
- Les pouvoirs et prérogatives de la CSSCT et/ou du CSE en matière de SSCT
  - La composition / Les missions / Les moyens / Le fonctionnement /
  - Le règlement intérieur / Les réunions / Les avis / Les objectifs / Les ressources /
  - Les pouvoirs / La protection des membres / Les registres obligatoires
  - La déclaration d'accident / L'élaboration des documents /
  - La préparation des visites / Le compte rendu des visites / Les décisions et actions
  - Les outils de communication / Les thèmes d'action de la CSSCT
  
- Les thèmes d'action de la CSSCT
  - À la suite d'une visite (inspection des lieux de travail). À la suite d'un accident du travail, un incident ou à une maladie professionnelle.
  - L'accueil et la formation sécurité des nouveaux collaborateurs. L'amélioration des conditions de travail. La prévention des risques professionnels. La mise en conformité du matériel.
  
- L'évaluation des risques professionnels (décret N° 2001-1016 du 05/11/2001)
  - Identification et évaluation des dangers et des risques. Rédaction et mise à jour du document unique. Plan d'actions
  
- Le compte pénibilité transformé en « Compte Professionnel de Prévention »
  - Ce qui change selon l'ordonnance n°2017-1389 du 22 septembre 2017. Les obligations de l'employeur. Les six critères retenus au lieu de dix.
  - Pénibilité : Les activités en milieu hyperbare, le travail de nuit, le travail en équipes successives alternantes, le travail répétitif, l'exposition aux températures extrêmes et le bruit. Quid des 4 facteurs exclus du C2P.
  
- Le plan de prévention (décret N° 92-158 du 20/02/1992)
  - La présence d'entreprises extérieures au sein de l'établissement.
  - Identifier les relations entre les entreprises utilisatrices et les entreprises extérieures.
  - Réaliser un plan de prévention
  
- Analyse des accidents du travail
  - La méthode de l'arbre des causes : L'établissement des faits et enquête.
  - L'analyse des facteurs accidentels, la hiérarchisation et les mesures préventives
  
- Les risques psychosociaux
  - De quoi parle-t-on ? Les enjeux du risque psychosocial.
  - Les grandes familles des RPS selon le rapport GOLLAC, les niveaux de prévention des RPS.